

Mis en ligne le 19 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13217 DU 18 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

- OBJET :**
- Animation écoles.
- Place Notre-Dame
- Jeudi 21 mars 2024
- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu le Code de la Route,
 - Vu la demande faite par Mme LAMOUR Christelle-Responsale Médiathèque-Mairie de Larmor-Plage
 - Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le bon déroulement de la manifestation, il importe de modifier l'accès au stationnement et à la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Jeudi 21 mars 2024 de 08h00 à 12h00, il convient d'interdire le stationnement sur tous les emplacements devant Crédit Mutuel de Bretagne pour permettre l'installation de barnums. La rue située entre le Crédit Mutuel de Bretagne et le parvis de l'église sera également fermée à la circulation pour des raisons de sécurité. Seul le demandeur est autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

